



Formation

Etre élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS)




Contexte

Défini par le Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués, le Conseil de Vie Social fait partie des outils de la loi 2002-2 permettant de « repositionner l'utilisateur au cœur du système ».

Instance réglementaire avec un rôle consultatif, les CVS constituent un lieu d'expression des droits des usagers. De part leur fonction de représentant, les élus du CVS sont porteurs de la parole des autres usagers et contribuent donc au développement de l'exercice à la citoyenneté.

« L'uniforme de représentant » est-il facile à endosser ? ». Pas forcément, selon la réponse courante des principaux intéressés.

Cette formation sera l'occasion pour les élus ou futurs candidats de mieux cerner le rôle de représentant et le fonctionnement du CVS. Elle constitue aussi l'occasion pour les établissements d'accompagner à l'exercice des droits et des libertés et donc de contribuer au renforcement de l'autodétermination.

<p>Pas de prérequis pour suivre cette formation</p> <p>Durée 2 demi-journées</p> <p>Date(s) A définir</p> <p>Horaires Demi-journée 09h00-12h00 ou 13h00-16h00</p> <p>Lieu IRTS La Réunion (St Benoit, Ste Suzanne), sur site ou en visio.</p> <p>Effectif : 15 personnes maximum</p>	<p>Participants/Public</p>  <p>Elus et candidats du Conseil de la Vie Sociale (familles ou usagers uniquement). Pas de salariés.</p>
	<p>Modalités</p>  <p>Formation déclinée en intra ou inter établissement, en présentiel ou distanciel</p> <p>Si la formation se déroule en inter, le CREAI OI proposera uniquement du distanciel (le distanciel s'appuyant sur divers outils : classe virtuelle, quizz à réaliser, documents à lire...)</p>
	<p>Objectifs généraux</p>  <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression des droits et la participation - Favoriser la dynamique collective - Eclairer les élus du CVS sur leur rôle et le fonctionnement en s'appuyant sur la réglementation - Acquérir ou consolider des compétences concernant la fonction de représentant

Coordination pédagogique et intervention

Patrice MOENDZENAHOU,
conseiller technique
CREAI-OI
et/ou Sandra THOMAS,
directrice CREAI-OI

Validation de la formation

Attestation de présence
délivrée par le CREAI
Océan Indien

Coût

En intra : 1250€ / jour
En inter : 330 €/personne

Accessibilité de la formation

Nous contacter si besoin
d'adaptations spécifiques

Contact



02 62 92 99 44



contact@creai-oi.fr

Objectifs opérationnels/ compétences développées



Module 1 : décrire mon rôle d'élu au CVS et le fonctionnement du CVS en s'appuyant sur la réglementation

- Enumérer les activités du CVS
- Distinguer l'aspect consultatif de l'aspect décisionnel
- Nommer les participants au CVS
- Décrire le fonctionnement administratif

- Citer les documents et outils du CVS

Module 2 - Assurer ma fonction de représentant avec une démarche et des outils

- Collecter les demandes/attentes des usagers
- Rapporter la parole des usagers
- Utiliser des règles facilitant la prise de parole pendant le CVS

Résultats attendus



À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- décrire la composition et le rôle du CVS
- de mettre en pratique des outils pour animer efficacement le CVS

Démarche pédagogique

Apports théoriques et réglementaires, illustrations à partir de documents existants, exercices de mise en pratique, échanges.



Modalités d'évaluation

Evaluation des acquis

Cette évaluation est faite à partir des résultats obtenus à un questionnaire individuel d'auto-positionnement avant le début de la formation sous forme papier ou interactive (Kahoot) en fonction du mode présentiel ou distanciel et des moyens à disposition des participants pour évaluer le niveau de connaissances des participants sur la thématique. Ce même questionnaire est de nouveau proposé enfin de formation pour évaluer les acquis et comparer le pourcentage de bonnes réponses avant et après a formation.

Evaluation de la satisfaction

A l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction individuel est transmis aux participants sous forme papier ou en ligne via le logiciel Sphinx en fonction du mode présentiel ou distanciel et des moyens à disposition des participants pour évaluer leur niveau de satisfaction sur la formation dispensée.

**Pour plus de renseignements, merci de contacter
Secrétariat du CREAI OI**



Email : secretariat@creai-oi.fr / contact@creai-oi.fr



Standard : 02.62.92.97.77 / **Ligne directe :** 02 62 92 99 44

Vous pouvez nous retrouver sur notre site : <https://www.creai-oi.fr/>
Et nous suivre sur [LinkedIn](#) et [Facebook](#)